

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-130/PR/MTRA accordant une indemnité de sujétion à la Secrétaire particulière du Premier Ministre.

n° 2020-130/PR/MTRA

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

15 octobre 2020

Numéro JO

n° 19 du 15/10/2020

Date du numéro

15 octobre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnel n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°48/AN/83/1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

VU La Loi n°23/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisation de la Primature

VU Le Décret n°89-062/PRE du 29 mai 1989 portant statut particulier des fonctionnaires

VU Le Décret n°98-0035/PR/Fin du 05 avril 1998 rationalisant l'octroi des indemnités

VU Le Décret n°2015-231/PR/PM portant organisation et fonctionnement des services internes du Secrétariat Général de la Primature

VU Le Décret n°2019-95/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n° 2019-96/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU La Note de Présentation du Premier Ministre

SUR Proposition du Ministre du Travail, chargé de la Réforme de l'Administration.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à la Secrétaire particulière du Premier Ministre une indemnité de sujétion de 80.000FDJ.

Article 2

Le présent Arrêté prend effet à compter du 15 octobre 2020, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

P. Le Président de la République
chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement P.

IMOHAMED SADEK SALEH